

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 07 avril 2023

La loi nous obligeant à une approbation des comptes au plus tard 6 mois après la clôture comptable, cette assemblée générale s'est donc tenue le vendredi 07 avril 2023, en présence du bureau directeur, des responsables de section et des adhérents.

248 représentations dont 48 en présentiel et 200 pouvoirs

La séance peut commencer à 20h10.

Secrétaire de séance : Madame Michèle Deschamps.

Introduction

Mme CHEVENEMENT remercie l'ensemble des participants présents et aborde le premier point de l'ordre du jour annoncé et reçu par tous les adhérents.

1. Rapport moral

Le rapport moral est présenté par la présidente, Fabienne Chevènement.

Madame Chevènement fait un rappel sur l'organisation et le fonctionnement de l'ASO, association multisports depuis 1977, afin d'éclairer les adhérents. Elle présente les différents responsables des 13 sections et leur rôle. Ils seront le lien entre eux et le bureau de l'ASO.

Elle remercie la Municipalité pour les subventions et la mise à disposition des salles et des terrains extérieurs. Le dialogue reste présent et de bonne qualité.

Les manifestations confirmant la présence de l'ASO dans les événements municipaux ont repris :

Les Pentecôtes 'Folies, la brocante, la participation à la semaine bleue et au téléthon.

Les projets de 2022 ont été nombreux : rencontres de volley avec l'association DIDOP (public diabétiques)-les courses pour adultes et enfants lors des Pentecôtes folies, le Gala des sports de tapis, le tournoi de pétanque et la randonnée avec un public handicapé.

Un bref tour d'horizon pour 2023, en gardant à l'esprit la labélisation d'Ollainville, Terre de jeux 2024.

Tous ces projets nécessitent un nombre certain de bénévoles, nécessaires au bon fonctionnement de toutes associations. La présidente fait un appel et invite les gens à s'impliquer.

L'assistance prend acte de ce rapport moral.

2. Rapport financier

Il reflète les mouvements estimés de trésorerie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

Les ressources

Nos ressources proviennent comme tous les ans, des subventions qui nous ont été allouées, des cotisations de nos adhérents et des bénéfices provenant des manifestations organisées.

Le montant des subventions pour 2022 s'élève à **27114 €**. Nous avons obtenu :

- Par la commune d'Ollainville : **20700€** pour fonctionnement.
- Par le Conseil départemental : **4914€** pour fonctionnement.
- Auxquelles se rajoutent divers dons et sponsoring pour un montant de **1500€**.

Le montant des cotisations de nos adhérents, s'élève cette année à **119428 €**.

En 2022, la brocante a rapporté **2238€** ; les stages de Pilâtes et Yoga, les manifestations, challenges et porte ouverte(Tir) pour **1997€**.

Les charges de fonctionnement

Le poste principal « Rémunérations salariés et cotisations sociales » s'élève à **80658 € dont 28186 €** de charges sociales et formation.

Pour mémoire, l'ASO emploie 12 salariés en CDI répartis sur 9 sections sportives ; pour les 4 autres sections les entraîneurs et accompagnateurs sont bénévoles (foot, tir, rando, pétanque).

Les licences sportives, engagements, participations aux championnats, qui s'élèvent à **22299€**.

Le montant total des charges d'exploitation pour 2022 s'élève à **150903€**, une augmentation de 30% par rapport à l'année 2021.

Résultat de l'exercice.

En 2022, la perte a été moindre par rapport à 2021 où nous avons dû rembourser une partie de cotisations suite à la Covid ; cette perte a été compensée par l'augmentation du nombre d'adhérents et par le maintien des subventions.

Notons également que l'ASO continue d'investir dans l'achat et le renouvellement de matériel pour l'ensemble de ses activités afin de permettre à ses adhérents une bonne pratique de leur sport en toute sécurité.

En conclusion, après deux années impactées par la Covid, l'année 2022 nous permet de revenir à un équilibre presque parfait (- 1256€).

Nous espérons maintenir notre trésorerie à l'équilibre, malgré la décision du conseil départemental de supprimer les subventions de fonctionnement allouées aux associations à partir de 2023.

Heureusement nous pouvons compter sur la subvention Municipale qui est vitale pour le bon fonctionnement de l'ASO.

Le rapport financier 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Statistiques ASO saison 2022/2023

13 sections sportives- 897 adhérents, licenciés dont 55 adhérents ayant pris 2, voir 3 licences cette année.

On peut noter une forte progression des enfants, plus de 30% de jeunes de 3 à 16 ans.

492 hommes 352 femmes.

4. Rapport moral des différentes sections

Section Gym adultes : 159 licenciés dont seulement 7 hommes. 16 cours proposés-4 éducateurs salariés. Merci à Danièle Dupuy pour la tenue du site de la section.

Section Football : 216 licenciés. Baisse des effectifs justifiée par l'infrastructure : les sportifs aimeraient un terrain synthétique. Dans les vestiaires, pas d'eau chaude et problème de lumière.

Section Judo : 37 licenciés dont 8 filles. Grosse chute d'effectif surtout chez les adultes à cause de la reprise tardive des cours (début Novembre). Deux responsables de section : Brice et Marie Eve.

1 prof salarié .Une démonstration sera proposée à l'Espace Jeunes et à l'Accueil de Loisirs pour faire découvrir le judo. Participation au challenge de Nozay. Des anciens judokas sont revenus avec objectif de ceinture noire.

Section Tir sportif : 64 licenciés dont 12 femmes. Assiduité des tireurs. A noter l'investissement individuel dans leur propre matériel. Très bons résultats sportifs départementaux, régionaux et 1 personne en championnat de France. Distance 10 mètres, 25 ou 50 mètres.

Suite à la démonstration faite en Mars, 6 nouveaux adhérents ont rejoint la section.

Section Yoga : 75 licenciés. 6 cours proposés. 2 Educateurs salariés.

Section Gym enfants : 55 enfants. 3 cours proposés. 1 éducateur salarié. Effectif saturé. Tenue achetée pour chacun.

Deux équipes ont participé au Challenge de Villemoisson. Pour l'année prochaine, possibilité d'avoir 3 créneaux supplémentaires le mercredi de 14h à 17h avec Mathieu.

Section Tennis de table : 60 licenciés dont 37 jeunes, 3 juniors et 20 adultes. 3 cours. 1 éducateur salarié. Inscriptions importantes aux compétitions- Critérium A et B.

Section Randonnée : 50 licenciés dont 39 femmes. 2 bénévoles. Rappel de l'investissement social dans des actions communales mais aussi extérieures (UFOLEP, AAPISE, randonnées avec les détenus de Fleury).

Section Volley : 17 licenciés. 2 cours proposés. 1 éducateur salarié. Section de loisirs.

Section Boxe Savate : 58 licenciés dont 17 femmes. 3 cours proposés. 1 éducateur salarié.

Afin de pouvoir faire des compétitions, l'ASO achètera les tenues. Jessy explique ce qu'est la technique de la boxe savate avec deux types de positions : - combat

-assaut

Section Pétanque : 39 licenciés. Loisir et compétitions. La saison commence en février. Une équipe féminine a été constituée. Le chalet est en cours de construction.

Section Basket : 53 adhérents. Beaucoup d'adolescents. 3 cours assurés. Aucune compétition.

Section Ecole de Sports : 33 licenciés. Initiation au sport de 3 à 6 ans. 1 éducateur sportif. 3 cours assurés.

5. Information de la démission du bureau du président, de la trésorière, des secrétaires, élection du nouveau bureau.

Candidature pour la présidence : **Madame Fabienne Chevènement**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Fabienne Chevènement est élue à l'unanimité.

Candidature pour le poste de trésorier(e) : **Madame Paulette Quéro**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Paulette Quéro est élue à l'unanimité.

Candidature pour le poste de secrétaire 1 - : **Monsieur Didier Bonnier**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Didier Bonnier est élu à l'unanimité.

Candidature pour le poste de secrétaire 2 - : **Madame Michèle Deschamps**

Vote contre : 0

Abstention : 0

Madame Michèle Deschamps est élue à l'unanimité.

En conclusion, mots de la présidente :

Madame Chevènement remercie l'assistance pour la confiance apportée à son égard.

La séance est levée à 21h30

Fait à Ollainville, le 07 avril 2023

La présidente

Fabienne Chevènement

La secrétaire de séance

Michèle Deschamps